

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 8 juillet 2016**

---

Délibération n° 2016 – 08/07/2016 – 14.2

*Offre de formation rentrée 2016*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 5 juillet 2016

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 26 voix pour (unanimité) :**

**l'ouverture à l'alternance du M2 T2M porté par l'UFR Langues et Communication.**

Dijon, le 11 juillet 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



*P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 27 juin 2016*  
*Offre de formation – rentrée universitaire 2016*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## Offre de formation 2016

CP 27 juin 2016 - CFVU 5 juillet 2016

**Demande de l'UFR Langues et Communication pour le M2 T2M : ouverture à l'alternance à la rentrée 2016**

**Extrait :**

**RELEVÉ DES AVIS du conseil de l'UFR Langues & Communication  
17 mai 2016**

### Conseil réuni en formation plénière

8 votants dont 4 par procuration

- 1- **PV du conseil d'UFR réuni le 29 mars 2016** : *approuvé à l'unanimité*
- 2- **Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2016** : *approuvé par 17 pour et 1 abstention*
- 3- **Ouverture du Master T2M à l'alternance en M2 à la rentrée universitaire 2016-2017** : *approuvée à l'unanimité*



# Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 27 juin 2016

## Rentrée 2016

Composant e	Type diplôme	Mention/ Spécialité / parcours	Semestr e	UE	Modification demandée	Justifications et/ou observations	Date validation UFR
UFR SHS Départeme nt Géographi e	Licence	Géographie, aménagement	tous		<p><b>1 - Modification sur les FF des 3 années de licence : dernier paragraphe p. 7</b></p> <p>« Pour les trois années de Licence de Géographie, la dispense de contrôle continu est gérée comme suit :</p> <p>- <u>Cas 1</u> : Vous ne pouvez assister à aucun TD, vous ne passez alors aucun contrôle continu, et vous passez uniquement les épreuves écrites prévues à la fin de chaque semestre.</p> <p>- <u>Cas 2</u> : Votre emploi du temps vous permet l'assiduité à certains TD, vous avez donc la possibilité de faire certains contrôles continus après accord de l'enseignant concerné.</p> <p><b><u>Attention</u> : certaines disciplines sont sanctionnées uniquement par un contrôle continu ; si vous ne passez pas ces contrôles continus, vous serez considéré comme défaillant. Vous devez donc impérativement vous mettre en relation avec l'enseignant de la discipline pour convenir des modalités d'évaluation. »</b></p> <p><b>2 - Suppression du premier paragraphe p. 8 (« Attention .....les étudiants salariés.)</b></p>	<p><b>Clarification des modalités d'évaluation relatives au contrôle continu pour les étudiants salariés (ambiguïté sur l'existence d'une épreuve terminale spécifique dans les précédentes fiches filières).</b></p>	<p><b>2 juin 2016</b></p>

UFR SHS Département Histoire de l'Art et Archéologie	Licence	Histoire de l'Art et Archéologie	1	UE5	En vue du regroupement, en 2017-2018, des enseignements préparant au C2i niveau 1 sur la L2 :  -L1 : suppression de l'enseignement Préparation C2i (10h CM + 12hTD)	A la demande de M. MAZOYER, référent Informatique en Sciences Humaines, afin que tous les étudiants aient la possibilité de passer le C2i, jusque-là obligatoire en L1 et optionnel en L2, et qui deviendra obligatoire sur les 2 semestres de L2 à partir de 2017-2018.	2 juin 2016
					Remplacement de préparation C2i + Histoire ancienne + 1 option par Histoire ancienne, latin, grec pour un total de 48h ou une UE D'OUVERTURE	Renforcement de l'UE d'Ouverture liée à la suppression de la préparation C2i.	
			4	UE10	p.3 Organisation et descriptif des études : Organisation générale L'informatique : au lieu de « la préparation au C2i niveau 1 commence en L1... », indiquer la préparation au C2i niveau 1, qui commençait en L1 jusqu'en 2015-2016, se poursuit et est validée, en tant qu'enseignement obligatoire, au semestre 4 de la L2 (24hTD)... p.6 : type éval Préparation C2i session 1 et session 2 : au lieu de QCM+contrôle machine indiquer évaluation sur machine	Réorganisation de la préparation au C2i : année transitoire 2016-2017	
UFR SHS Département Musicologie	Licence	Musique et Musicologie	1	2	ECRITURE - CT : Ecrit 4h au lieu de 3h	Pour une meilleure organisation de l'épreuve et une harmonisation entre les trois années	2 juin 2016
			2	7	ECRITURE - CT : Ecrit 4h au lieu de 3h		
UFR SHS Département Sociologie	Licence	Sociologie	Tous		Dans la fiche filière en page 3, organisation générale : dans le paragraphe « les différents enseignements .... Les absences à ces cours doivent être justifiées » ajouter : Pour être pris en compte les justificatifs doivent être fournis au plus tard dans les 5 jours suivant le retour en cours.	Améliorer le suivi des absences.	2 juin 2016

			1	UE4	<p>Evaluation session 2 :</p> <p>CT : écrit 2h pour les réorientations uniquement</p>	<p>Par souci d'allègement de la session d'examen.</p> <p>L'enseignement est en TD et il est déjà évalué par un CC. Le CT de la session 2 n'est organisé que pour les étudiants en réorientation n'ayant pas suivi les enseignements de semestre 1</p>	
			2	UE6	<p>Session 1 : CT : Supprimé écrit de 2 heures CC : Exposés + écrit</p> <p>Session 2 : CT : rien, supprimer « Report » CC : report</p>	<p>L'enseignement est en TD et il est déjà évalué par un CC ; Le CT n'a pas lieu d'être. De plus, cela allègera la session d'examen.</p>	
UFR STAPS	Licence pro.	Mention Activités sportives / spé. Tourisme et des Loisirs sportifs	5	UE51	<p>UE Connaissance des milieux du tourisme et des loisirs sportifs : l'évaluation du semestre 1 se fera avec la production d'un dossier et non plus un CT de 3 heures</p>		Prévu le 6 juillet 2016

UFR DESP	M1 Mention Droit des affaires et Droit privé	Droit des affaires	1 et 2	UE1 S1/S2 UE2 S1 UE4 S1/S2	Modification du libellé de « Droit commercial 1 : Instrument paiement et de crédit » qui devient « Droit commercial 1 : financement des entreprises »	Suite aux départs en retraite de plusieurs enseignants, les changements d'intitulés de cours pour le contrat 2017 sont opérés dès la rentrée 2016.	24 mai 2016
		Droit international et européen		UE2 S1/S2 UE2 S1 UE4 S1/S2	Modification du libellé de « Droit commercial 2 : Droit de la faillite » qui devient « Droit commercial 2 : Entreprises en difficultés »		
		Carrières judiciaires		UE3 S1 UE2 S2	Modification du libellé de « Droit financier » qui devient « Droit bancaire »		
		Droit notarial		UE3 S1/S2 UE4 S1/S2	Modification du libellé de « Patrimoine du chef d'entreprise » qui devient « Ingénierie patrimoniale »		
		Juriste franco-allemand		UE5 S1 et S2 UE3 S1 UE4S2			

**Demande passée en CFVU le 15 juin 2016 et non votée :**

SHS	Master 2	Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement	2	UE3 stage	Nous souhaitons que la validation du stage en M2 soit obligatoire pour que l'on puisse délivrer le M2. Cela serait formulé dans la fiche filière comme suit : "Une note au moins égale à 10/20 est nécessaire pour que cette UE se compense avec les autres et que l'année soit validée"	Ce diplôme délivre le titre professionnel de psychologue. La validation du stage par un professionnel est indispensable pour que l'accès au titre se fasse dans des conditions assurant la capacité de l'étudiant(e) à exercer ce métier.	27 avril 2016
-----	----------	--	---	-----------	--	---	---------------



## Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 27 juin 2016 (envoi complémentaire)

### Rentrée 2016

Composante	Type diplôme	Mention/ Spécialité / parcours	Semestre	UE	Modification demandée	Justifications et/ou observations
IUT CHALON SUR SAONE	LP	TAIS	S1	1	Liste obligatoire des 4 EC au lieu de liste à choix (2,4)	Oubli dans le précédent envoi